

**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2024  
EXAMEN PROFESSIONNEL 306**

Le Maire de Loches,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu les attestations de réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 13/09/2021,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	BIENNE GREGORY	01/08/2024
2	COUZY LAURA	01/08/2024
3	FALL BATHIE	01/11/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	2
Inscrits	1	2

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à LOCHES, le 22 JUIL. 2024



Le Maire,  
Marc ANGENAULT,  
Par délégation du Maire,  
Elisabeth GRELIER  
Conseillère Déléguée,

Handwritten signature of Elisabeth Grelier.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté.